

En effet lors de la guerre des Duchés contre le Danemark en 1864, la Prusse et l'Autriche étaient alliées, mais bientôt des divergences de vue opposèrent les vainqueurs. Le comte de BISMARCK se hâta d'isoler l'Autriche, il conclura avec l'Italie une alliance offensive et défensive et, par de vagues promesses faites à NAPOLEON III lors de la fameuse entrevue de Biarritz en 1865, s'assurera la neutralité de la France. En 1866 de nouvelles divergences de vue surgirent, l'Autriche invoquera l'intervention de la Confédération germanique qui donnera tort à la Prusse. Ayant bien préparé le terrain, Bismark fit savoir que la Prusse se retirait de l'ancienne confédération. La guerre éclata et se termina en quelques jours par la défaite de l'Autriche. La Confédération germanique fut dissoute et remplacée par une confédération de l'Allemagne du Nord comprenant 22 Etats sous la suprématie de la Prusse.

Le Grand-Duché profitera de cette occasion. Fidèle à sa politique d'indépendance poursuivie depuis 1839, voire même depuis 1815, il n'entrera pas dans la nouvelle confédération.

Par conséquent la garnison prussienne à Luxembourg n'aura plus de raison d'être.

M. de Bismark, pressé par Napoléon III qui lui rappelait ses promesses de Biarritz, refusa toute cession de territoire allemand à la France. Par contre il conseilla au gouvernement français de négocier avec le roi de Hollande la cession du Luxembourg, mais sous condition toutefois d'agir rapidement et que le secret fût gardé. De cette façon, lui, Bismark, n'aurait pas eu l'air de consentir mais aurait été placé devant un fait accompli, ce qu'il aurait pu justifier et devant le parlement allemand et devant le roi de Prusse.

Le Roi de Hollande n'était pas complètement hostile à cette combinaison, ses ministres non plus.

Par contre, le gouvernement grand-ducal et le Prince Henri s'y opposaient. L'opinion publique était divisée, mais, en cas de perte obligée de l'indépendance du pays, inclinait vers la France.

Le 10 février 1867, la princesse AMELIE se rendra chez son oncle le czar Alexandre II pour demander son intervention contre le projet d'annexion par la France. Le 22 mars le prince HENRI proposera comme solution de la question luxembourgeoise, l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne. Le 14 avril la France déclarera renoncer au Luxembourg sous condition que la Prusse retire sa garnison de la forteresse. Finalement le 11 mai, les grandes puissances réunies à Londres déclareront que le Grand-Duché formera dorénavant un état indépendant, toujours neutre sous la garantie collective des puissances, que la garnison prussienne évacuera Luxembourg et que la forteresse sera démantelée.

Le Traité fut ratifié le 21 juin 1867 par une loi luxembourgeoise. Le 9 septembre la garnison prussienne quittera la forteresse et sera remplacée par des bataillons de chasseurs luxembourgeois.